

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 18 septembre 2025

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 12/09/2025

*dix-huit septembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY*

Présents : 9

Votants: 11

Pour: 10

Contre: 0

Refus de vote

0

Abstentions: 1

Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Monsieur Joseph ARZALIER, Madame Nathalie BREYSSE-BRUN, Monsieur Jean CHALLEAT, Monsieur Denis JOURDAN, Monsieur Jean-Paul MEJEAN, Madame Solène MOUNIER, Monsieur Louis OLLIER, Monsieur Jean-Marie ROUX

Représentés : Monsieur Jean-Louis GUILLERMIN représenté par Madame Nathalie BREYSSE-BRUN, Monsieur Bernard HILAIRE représenté par Monsieur Sébastien BOURDELY

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Madame Solène MOUNIER

Objet: Modification des statuts du SDE 07 (Territoire d Énergie Ardèche) - DE_2025_060

M. le maire explique que les statuts du SDE07 ont été modifiés, et qu'il est demandé aux communes de délibérer sur ces modifications.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des L. 5211-20 et L. 5212-7-1;

Vu l'arrêté préfectoral relatif à la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE 07) ;

Vu la délibération n°1 du 19 mai 2025 du SDE 07 approuvant la modification de ses statuts ;

Vu les projets de statuts annexés à la présente délibération ;

Considérant que le projet de modification statutaire a pour objet de répondre à la fois aux changements législatifs intervenus depuis la dernière révision statutaire qui a eu lieu en 2013 ainsi qu'aux attentes des membres présents et futurs ;

Considérant qu'il est désormais proposé aux membres du Syndicat qu'ils puissent lui transférer une nouvelle compétence relative à la gestion de la donnée ;

Considérant que les conditions de transfert et de reprise des compétences du syndicat ont été précisées ;

Considérant que la gouvernance a été modifiée afin d'assurer une représentation sécurisée et équilibrée des membres ;

Considérant qu'il est proposé en modifier la dénomination du Syndicat par « Territoire d'Energie Ardèche » ;

Date de transmission de l'acte: 22/09/2025

Date de reception de l'AR: 22/09/2025

007-210703260-DE_2025_060-DE

A G E D I

Considérant que ces modifications entreront en vigueur sous réserve du respect des conditions d'approbation visées à l'article L. 5211-20 et L. 5211-7-1 du CGCT ;

Considérant que les dispositions susmentionnées soumettent les modifications statutaires à l'approbation du comité syndical, ainsi qu'à l'accord de la majorité qualifiée des membres du syndicat et que cette majorité qualifiée est satisfaite lorsqu'elle réunit au moins les 2/3 des organes délibérants des membres concernés, représentant plus de la 1/2 de la population totale de ceux-ci, ou lorsqu'elle réunit la 1/2 au moins des organes délibérants, représentant les 2/3 de la population. Cette majorité doit par ailleurs nécessairement comprendre l'accord des organes délibérants des membres dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée ;

Considérant que les membres du SDE 07 (Territoire d'Énergie Ardèche) disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Syndicat pour se prononcer sur la modification des statuts du SDE 07.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DECIDE**

Article 1 : D'APPROUVER les statuts modifiés du SDE 07 annexés à la présente délibération ;

Article 2 : D'INVITER le Maire à notifier la présente délibération au président du SDE 07 (Territoire d'Énergie Ardèche) et au Préfet de l'Ardèche ;

Article 3 : D'INVITER le Préfet de l'Ardèche à prendre un arrêté fixant les nouveaux statuts au 19 mai 2025 sous réserve du respect des conditions d'approbation visées à l'article L. 5211-20 et L. 5212-7-1 du CGCT.

Le secrétaire de séance
MOUNIER SOLENE



Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,
Le président de séance
BOURDELY SEBASTIEN



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié

Date de transmission de l'acte: 22/09/2025
Date de reception de l'AR: 22/09/2025
007-210703260-DE_2025_060-DE
A G E D I